



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE RELATIF A LA DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE D'AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE ORROUER avec extensions sur les communes de CERNAY, SAINT GEORGES-SUR-EURE, SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD et SAINT-LUPERCE

**Madame Le Préfet d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le Code rural et notamment les articles L.133-1, L.133-1 à L.133-6, R.133-1, R.133-1 à R.133-153 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 juin 2017 relatif à la constitution de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de *ORROUER* avec extensions sur les communes de CERNAY, SAINT GEORGES-SUR-EURE, SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD et SAINT-LUPERCE;

Vu la délibération en date du 22 avril 2021, par laquelle les membres du bureau de l'AFAFAF de *ORROUER* et ses extensions décident la dissolution de cette AFAFAF et précisent que l'actif et le passif de l'association sont tous deux nuls ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 janvier 2021 portant délégation de signature au profit de Monsieur Guillaume BARRON, Directeur Départemental des Territoires d'Eure et Loir ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires d'Eure et Loir ;

ARRETE

Article 1 :

L'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de *ORROUER* et extensions est dissoute. Cet arrêté prend effet à compter de la date de signature du présent acte.

Article 2 :

Monsieur le secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires d'Eure-et-Loir, Monsieur le Directeur des Finances publiques, Monsieur le maire de *ORROUER* sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans un délai de quinze jours à compter de la date de sa publication en mairie de *ORROUER*, et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

A Chartres, le 06 juillet 2021

Pour Madame Le Préfet et par délégation,
le Directeur Départemental des Territoires ;

Guillaume BARRON